

RÈGLEMENT DU LAC DE TRIZAY

POUR TOUS :

- Baignade interdite,
- Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse,
- Veuillez laisser l'endroit propre après votre passage, poubelles et bacs à verre à votre disposition.

PÂCHEURS :

- Pêche « no kill » (Tous poissons doit être rYa]g{ ``fYUi)
- Seulement 4 cannes par poste, sauf les postes 5 et 7 qui sont doubles
- Seuls les biwys et parapluie-tente sont autorisés
- Les sacs de conservations autorisés dans le respect de mettre qu'un seul poisson par sac sauf esturgeon et amour blanc, rejet immédiat obligatoire
- Tapis de réception obligatoire avec un saut d'eau à proximité
- Accès aux postes en v f \] W ` Y ` i b] e i Y a Y b h ` d c i f ` X f d c g Y f ` c i ` f Y d f Y b X f Y ` Y ` a U h f f] Y ` X Y ` d . W X Y , ` Y b ` U j] g Y f ` Y g ` [f f U b h g ` U i ` a c a Y b h ` X i ` f , [` Y a Y b h ` ` ` ` ` ` H c i h j f \] W ` Y ` X c] h ` . h f Y ` f Y a] g ` U i ` d U f ` _] b [` U j U b h ` a] g Y ` { `` f Y U i ` X Y g ` W U b b Y g .
- Interdit de récupérer les esturgeons avec une épuisette
- Les feux sont interdits, y compris les barbecues, sauf gaz
- La pêche aux vifs et aux appâts vivants sont interdit
- Le corps de ligne en tresse est interdit
- L'amorçage massif est interdit ainsi que l'amorçage à la graine non-cuite
- L'amorçage est interdit la nuit
- Pas de bruit intensif la nuit, penser à chuchoter
- L'abus d'alcool est interdit, cendrier obligatoire pour les fumeurs
- Pour toute réservation une avance ou un chèque de caution sera demandé

Tous pêcheurs ne respectant pas le règlement sera expulsé immédiatement sans remboursement